



Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiersdefrance.com



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

COMITÉ TECHNIQUE DES SERVICES JUDICIAIRES

DU 04 OCTOBRE 2017

Lors des propos liminaires, les organisations syndicales ont interrogé la Directrice des services judiciaires quant à la réalité de la carte judiciaire évoquée par les médias en ce moment ... En effet, alors que ce n'est que demain que la Garde des Sceaux communiquera sur les chantiers du ministère de la justice, nous ne pouvons que nous interroger sur le fait que les médias semblent bénéficier d'informations que les organisations du personnel ignorent.

Ce comité technique avait pour unique objet le projet de décret relatif à la création du tribunal d'instance de Paris et à la suppression des 20 tribunaux d'instance.

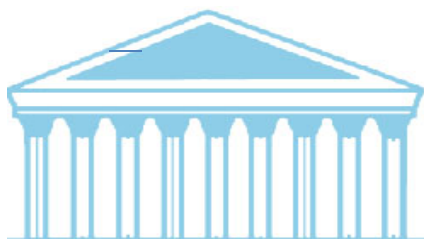
Ce texte a déjà été présenté le 5 juillet 2017 et suite à un vote unanimement défavorable des organisations syndicales, il a été réexaminé le 18 juillet.

Le Comité technique des services déconcentrés de la CA de Paris en a également été saisi le 14 septembre dernier et l'ensemble des OS a encore une fois voté contre, il sera représenté le 5 octobre aux représentants du personnel.

Ce texte est représenté encore aujourd'hui au CTSJ car il a été modifié quant aux dates afin de tenir compte des plannings des camions de déménagement et afin de tenir compte de la nécessité pour le président du TGI de Paris de pouvoir renvoyer des affaires sur les audiences déjà créées.

Le décret entre en vigueur au 14 mai 2018. Les TI primitivement saisis restent compétents jusqu'aux dates prévues par le décret.

Il crée le Tribunal de Paris et supprime les TI des arrondissements afin d'organiser leur regroupement au sein du nouveau palais de justice de Paris. Il fixe son siège et son ressort. Il permet



Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiersdefrance.com



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

au Président du TGI de Paris d'arrêter un calendrier prévisionnel des audiences (avant le 30 octobre 2017) jusqu'à ce que le juge chargé de l'administration du TI de Paris puisse prendre l'ordonnance de roulement en application de l'article R222-3 du COJ.

Suite à un vote unanimement contre des syndicats sur l'ensemble du projet de décret, le texte sera à nouveau évoqué le 13 octobre à 09h30.

ACTUALISATION DU CALENDRIER DES DATES DE FERMETURE

Il a été modifié afin de tenir compte des arrivées des camions de déménagement.

Les transferts des affaires sont datés du lendemain.

- Tribunal d'instance de Paris 1^{er} arrondissement : 12 juin 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 2^{ème} arrondissement : 1^{er} juin 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 3^{ème} arrondissement : 12 juin 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 4^{ème} arrondissement : 31 mai 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 5^{ème} arrondissement : 11 juin 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 6^{ème} arrondissement : 13 juin 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 7^{ème} arrondissement : 11 juin 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 8^{ème} arrondissement : 13 juin 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 9^{ème} arrondissement : 1^{er} juin 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 10^{ème} arrondissement : 5 juin 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 11^{ème} arrondissement : 31 mai 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 12^{ème} arrondissement : 11 juin 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 13^{ème} arrondissement : 6 juin 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 14^{ème} arrondissement : 31 mai 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 15^{ème} arrondissement : 7 juin 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 16^{ème} arrondissement : 12 juin 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 17^{ème} arrondissement : 4 juin 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 18^{ème} arrondissement : 7 juin 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 19^{ème} arrondissement : 14 juin 2018 ;
- Tribunal d'instance de Paris 20^{ème} arrondissement : 4 juin 2018.